

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de :
MARCLOPT

3.2



C A R R E L O N G
URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE
ATELIER MERCIER-VANDERAA SARL

1 Rue Bodin 69001 LYON
04 78 27 07 96

PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientations d'aménagement

REÇU LE

21 FEV. 2008

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTERISON

Prescription

Délibération du Conseil municipal
30 Octobre 2003

Arrêt du projet

18 Juillet 2007

Approbation du projet

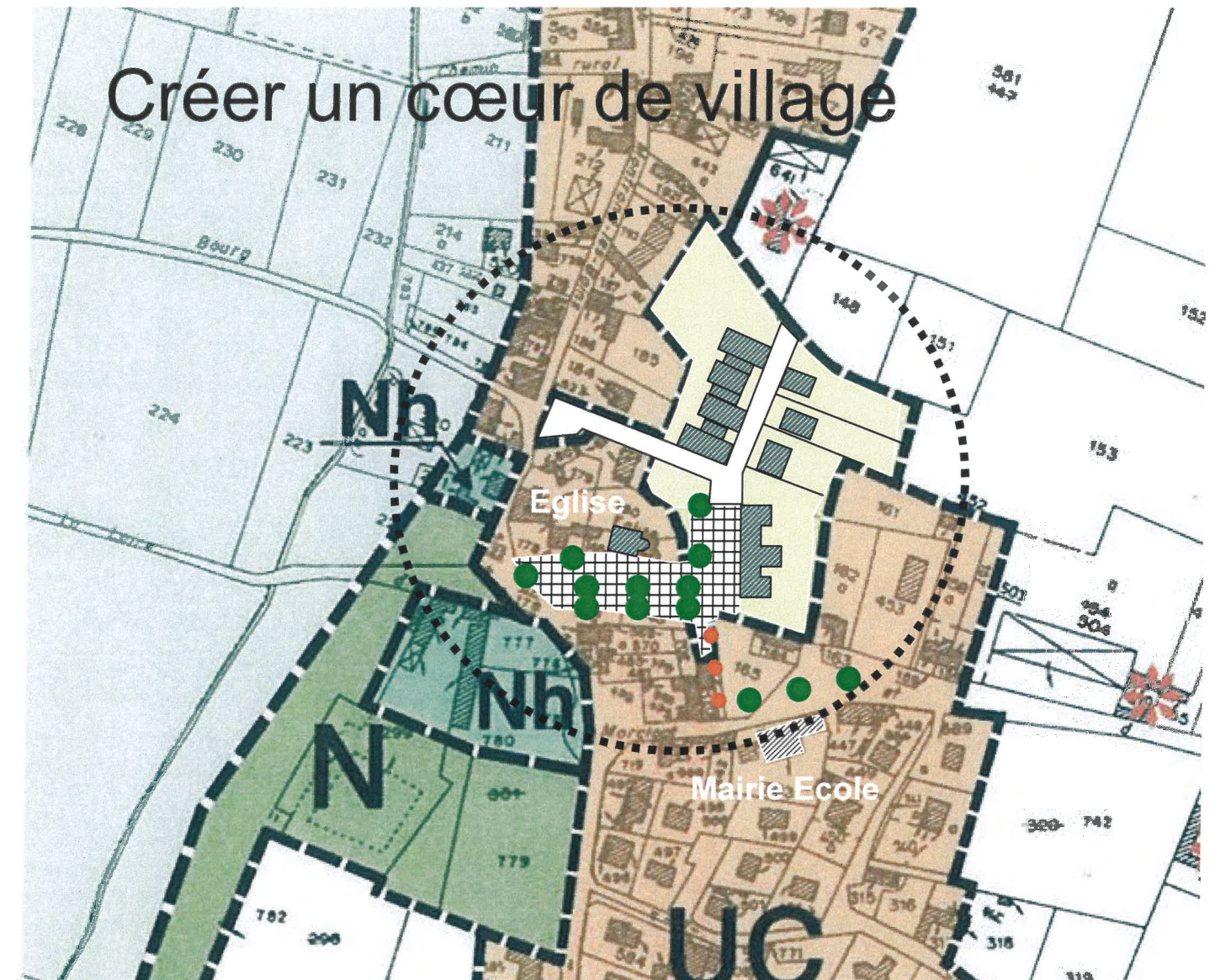
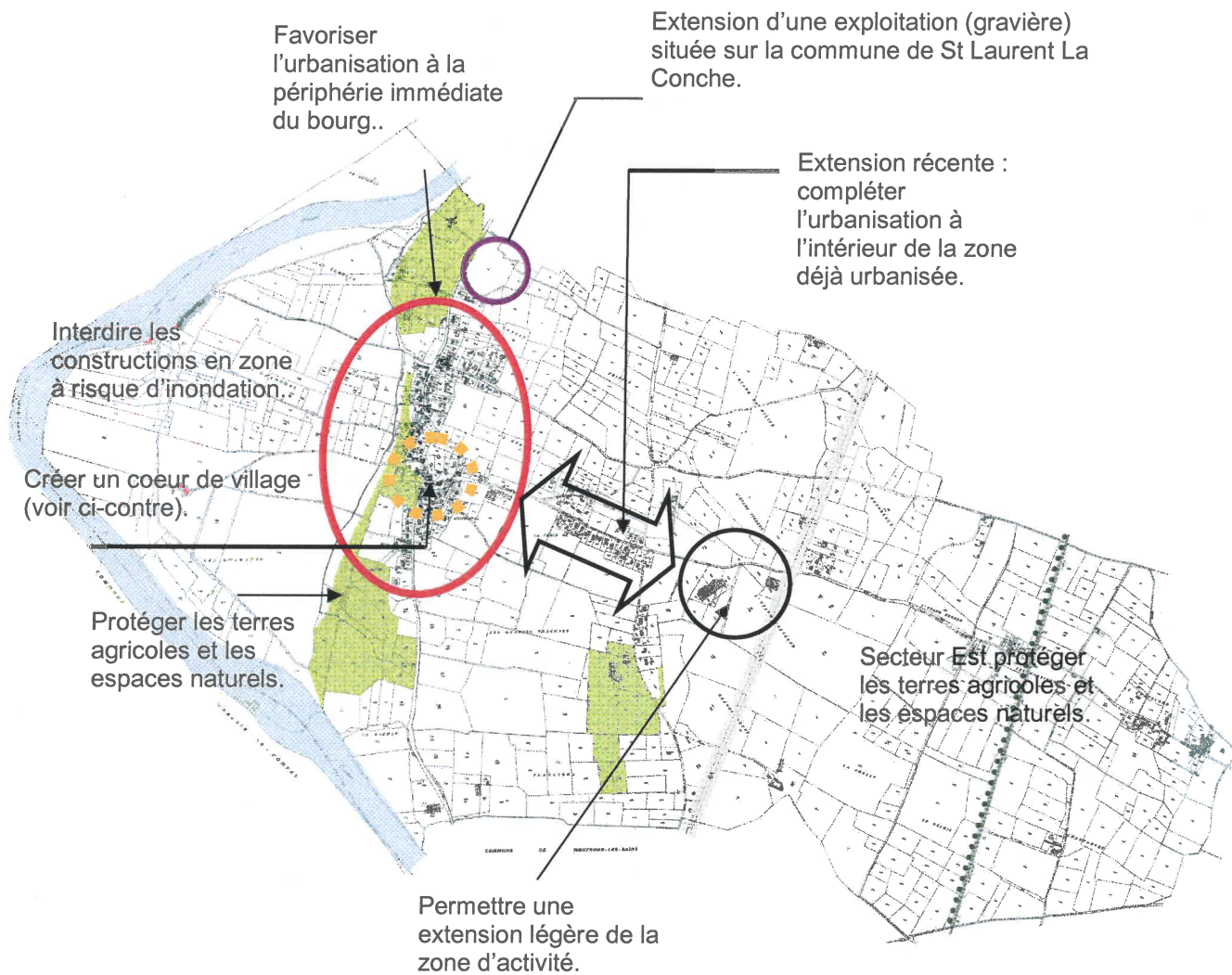
9 Février 2008

Les orientations d'aménagement correspondent aux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

1- Un équilibre entre un développement urbain maîtrisé, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural,

3- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, et ruraux, la préservation de la qualité environnementale, du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la sauvegarde du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles.



Le Plan local d'Urbanisme a intégré un projet de revitalisation du centre bourg qui consiste à ,permettre la réalisation d'un « cœur de village » entre les trois principaux services publics que sont l'école, la Mairie et l'église. Ce projet doit également favoriser des déplacements « doux » à l'intérieur du village. Le quartier projeté est contenu dans la zone d'assainissement collectif.